



Déclaration du comité exécutif
Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université Laval

Projet de loi 107

Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance

Le comité exécutif du Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université Laval (SARE-UL) juge que le projet de loi 107 sur la gouvernance universitaire de la ministre de l'Éducation Mme Michelle Courchesne, ne saura répondre aux difficultés importantes que traversent présentement les universités québécoises. Les mesures proposées dans ce projet de loi pourraient même, selon nous, amener la situation à se détériorer davantage.

En ce sens, nous exigeons :

- Que l'administration et l'évaluation de la performance des universités québécoises s'effectuent en vertu de leur triple mission : l'éducation, la recherche et le service à la collectivité.
- La reconnaissance du principe de l'autonomie des universités, qui ne doivent être soumises ni au gouvernement ni aux intérêts privés, en vertu de leur mission de service public ;
- La représentation diversifiée de l'ensemble des membres de la communauté universitaire au sein du Conseil d'administration composé à majorité de membres internes ;
- Le caractère public et transparent du processus de sélection du recteur de l'université ;
- La mise en œuvre effective des principes de collégialité et de transparence, notamment par le renforcement du rôle de l'assemblée générale de l'Université Laval, instance représentant l'ensemble de la communauté universitaire ;
- Que la question du sous-financement chronique des universités soit impérativement prise en compte dans les débats entourant la gouvernance universitaire ;
- Qu'une remise en question ait lieu sur les règles de partage budgétaire des fonds gouvernementaux entre les universités (notamment quant à la prise en compte des sommes d'argent provenant des fondations universitaires), ainsi que sur la croissance immobilière des campus universitaires et sur la formule de financement modulée selon les coûts de formation, entre autres.

Nous rejetons :

- L'application des principes du Nouveau management public (NMP) à l'administration des établissements d'éducation supérieure ;
- L'idée d'une composition majoritaire des Conseils d'administration universitaires par des membres externes ;
- Le processus de concentration du pouvoir aux mains du Conseil d'administration qui sous-tend le projet de loi ;
- L'oblitération de la question du sous-financement des universités

Le SARE-UL reconnaît que les universités québécoises rencontrent des difficultés importantes, mais affirme que les mieux-placés pour mettre de l'avant des solutions pour répondre à ces défis demeurent les membres de la communauté universitaire, qui ont à cœur la vitalité de leur institution. Nous invitons la ministre Courchesne à prendre en considération ces voix avant de déposer la nouvelle mouture de son projet de loi sur la gouvernance des universités.